

CONSEIL D'ADMINISTRATION APPEL DE CANDIDATURES



À PROPOS DE NOUS

NOTRE MISSION

La Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) est un organisme qui œuvre à **protéger** et **mettre en valeur** le potentiel **récréotouristique** du réservoir Kiamika en vue de générer des impacts positifs et significatifs sur l'**économie locale** et **régionale**.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RÉSERVOIR KIAMIKA (APRK)



LAC SAGUAY



T.N.O. MRC ANTOINE-LABELLE



Municipalité CHUTE-SAINT-PHILIPPE



Municipalité RIVIÈRE-ROUGE



NOTRE VISION

Le Parc régional Kiamika est un projet **récréotouristique quatre saisons** d'envergure **nationale** et **internationale**, basé sur la **conservation** et la **mise en valeur** du **milieu naturel**. Il repose sur la création de pôles d'attraction **originaux** où les activités proposées sont orientées autour d'une **expérience de grande nature** en forêt québécoise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION

La SDRK est gérée par un conseil d'administration composé de 10 administrateurs. Deux (2) postes sont à combler, soit 1 poste de représentant du milieu **économique** et 1 poste de représentant du milieu du **plein air/ tourisme**.

MILIEU ÉCONOMIQUE



TOURISME - PLEIN AIR



MEMBRES ACTUELS

- DENIS CHARETTE, président, maire de la ville de Rivière-Rouge
- NORMAND ST-AMOUR, vice-président, MRC d'Antoine-Labelle
- ROBERT LAMBERTZ, secrétaire-trésorier, ville de Rivière-Rouge
- FRANCINE ASSELIN-BELISLE, administratrice, mairesse, municipalité de Lac-Saguay
- CAROLYNE GAGNON, administratrice, municipalité de Chute-Saint-Philippe
- JOCELYN CAMPEAU, administrateur, MRC d'Antoine-Labelle
- BERTRAND QUESNEL, administrateur, municipalité de Chute-Saint-Philippe
- PAUL-ARMAND MORRIS, administrateur, représentant Association des Propriétaires du Réservoir Kiamika.

PROFIL DE L'ADMINISTRATEUR

RÔLE

Le rôle du conseil d'administration est de gouverner, superviser et diriger les activités et les affaires de la SDRK conformément aux règlements administratifs de la SDRK, à la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif et aux lois en vigueur.

RESPONSABILITÉS

Les principales responsabilités du Conseil sont les suivantes : gouvernance et conformité; planification stratégique et évaluation; gestion financière et gestion des risques; ressources humaines.

Gouvernance et conformité

- S'assurer du bon fonctionnement de la SDRK en conformité avec la loi et dans le respect de sa mission.
- S'assurer que les documents réglementaires, incluant les politiques et les règlements administratifs, sont respectés et revus régulièrement à des fins d'exactitude, de conformité et d'orientation stratégique.
- Maintenir une structure de gouvernance adaptée à l'accomplissement de la mission de la SDRK et revoir régulièrement le rôle, les responsabilités et l'autorité des comités du conseil.
- S'assurer de la mise en place d'un processus efficace pour évaluer annuellement les résultats du conseil, des comités et des administrateurs.
- Adopter et revoir régulièrement un plan de relève pour les postes-clés du conseil d'administration et de ses comités.
- Nommer le ou la président(e), le ou la vice-président(e), le ou la trésorier(e) et le ou la secrétaire du conseil d'administration de la SDRK.

Planification stratégique et évaluation

- Déterminer la mission et la vision de la SDRK.
- Superviser l'orientation stratégique de la SDRK et approuver les objectifs et les priorités organisationnels inclus dans la planification stratégique annuelle.
- Assurer le suivi du progrès de la SDRK dans l'atteinte des objectifs établis dans la planification stratégique.

Gestion financière et gestion des risques

- Réviser et approuver le budget annuel et suivre les résultats financiers régulièrement au cours de l'année.
- Veiller à ce qu'un audit financier soit effectué annuellement et qu'un vérificateur financier soit désigné par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.
- Réviser et approuver les états financiers vérifiés en vue de les présenter aux membres lors de l'assemblée générale annuelle.
- Veiller à la mise en place de systèmes de contrôle internes appropriés; identifier les risques opérationnels significatifs et émettre des recommandations afin de réduire ces risques.

Ressources humaines

- Présenter des recommandations au conseil d'administration en matière de gouvernance, de recrutement et d'élection; sur le développement du conseil, le leadership et la planification de la relève; l'évaluation du rendement du conseil d'administration, la structure de la gouvernance et sa conformité;

CONFIDENTIALITÉ ET CONFLIT D'INTÉRÊT

- Les membres du conseil d'administration sont tenus de signer une entente de non-divulgaration et de garder confidentielle toute information financière.

Les termes de l'entente seront en vigueur jusqu'à la démission ou la révocation de l'administrateur. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, les membres du conseil d'administration doivent s'abstenir de discuter et de voter sur des sujets avec lesquels ils sont en conflit d'intérêt.

EXIGENCES DU POSTE

Outre le temps à investir, les personnes élues au poste d'administrateur ou administratrice doivent être conscientes qu'il s'agit d'une fonction non rémunérée.

ENTRÉE EN POSTE

Les administrateurs et administratrices élus entreront en fonction au printemps 2019.

PROFIL RECHERCHÉ

La SDRK est à la recherche de candidats représentant:

- Le milieu économique - a fin d'aider à générer des impacts positifs du Parc régional Kiamika sur l'économie locale et régionale (1 poste)
- Le milieu du plein air et du tourisme - mettre en valeur le potentiel récréotouristique du réservoir (1 poste)

et ayant les aptitudes suivantes:

- Maîtriser le français parlé et écrit
- Résider dans la région des Laurentides
- Être autonome, dynamique et proactif
- Apprécier le travail d'équipe
- Être assidu pour les rencontres du conseil d'administration (10-11 rencontres par année)
- Se rendre disponible pour des rencontres des comités de travail, selon le cas
- Participer aux activités de l'organisation
- Représenter l'organisation lors d'activités spéciales au besoin.

MODALITÉS POUR DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE:

Les candidates et candidats intéressés doivent :

- Être âgés de 18 ans ou plus
- Rédiger une courte lettre de motivation, incluant une description de leur parcours professionnel et expérience préalable au sein de conseil d'administration selon le cas (maximum 200 mots)
- Être disponible pour la durée d'un mandat de deux ans, au minimum;
- Être capable de travailler en équipe, d'émettre un avis motivé ainsi que d'accepter et de soutenir les décisions du conseil;
- Avoir de l'expérience avec une diversité de membres et comprendre les questions régionales;

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

La date limite pour soumettre votre candidature est le 31 mars 2019.

Le conseil d'administration de la SDRK vous remercie pour votre intérêt et vous invite à faire parvenir votre candidature à :

M. Denis Charette, Président,
Société de développement du réservoir Kiamika,
Courriel : info@reservoirkiamika.org

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

Le résultat des élections sera annoncé aux membres par voie électronique et affiché sur le site Web de la SDRK après la période de scrutin et après que les candidats auront été informés des résultats de l'élection.

QUESTIONS?

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions relatives au processus de mise en candidature ou d'élection, veuillez communiquer avec :

Marie-Claude Provost, Directrice générale
Société de développement du réservoir Kiamika
Courriel : marieclaud@reservoirkiamika.org

Participez au développement du Parc régional Kiamika!